

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 novembre 2022.

Membres en exercice: 11 Présents: 8 Votants: 10 Pour:10 Contre:0

PRÉSENTS : BASTIDE Nathalie, BOULET Hervé, CHALMETON Hervé, DELMAS Jean, MALIGE Damien, PRADAL Marc, ROUQUET Colette, SOULIER Jean-Louis

ABSENTS: ROBERT Joseph

ABSENTS représentés avec procuration: DEVAUD Thomas par BASTIDE Nathalie, LAURAIRE Franck par ROUQUET Colette

Mr MALIGE Damien a été nommé secrétaire.

OBJET: Mise en conformité des captages- Mission MOE - Bornage et servitudes 2022_64

Madame la Maire,

RAPPELLE la procédure de régularisation des captages des Couffours, Ducs, Fraissinet Langlade, Mialanette

PRECISE que les arrêtés de DUP des captages ont été pris le 3 octobre 2022;

PRECISE que les travaux de mise en conformité doivent être réaliés;

PRESENTE les devis de l'entreprise SOGEXFO :

- Mission MOE : 9 000 € HT soit 10 800 € TTC

- Bornage, DMPC captages et servitudes : 2 793,23 € HT soit 3 351,88 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'engager les travxu de mise en conformité;

ACCEPTTE les devis de l'entreprise SOGEXFO pour un monatnt de 9 000 € HT soit 10 800 € TTC et de 2 793,23 € HT soit 3 351,88 € TTC

DONNE toute délégation à Madame la Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le : 21 NOV. 2022

et publication ou notification le :

21 NOV.



La Maire,
Colette ROUQUET.

